



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-180

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2020

Sommaire

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

| | |
|---|---------|
| 75-2020-02-25-014 - Arrêté portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne - CONFORT LOISIRS ET EVEIL (Renouv) (2 pages) | Page 4 |
| 75-2020-02-17-009 - Arrêté portant transfert d'agrément d'un organisme de services à la personne- ALLIANCE VIE PARIS 5 (transfert) (3 pages) | Page 7 |
| 75-2020-02-14-015 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - ADJIL Lilia (1 page) | Page 11 |
| 75-2020-02-17-008 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - ALLIANCE VIE PARIS 5 (2 pages) | Page 13 |
| 75-2020-02-14-017 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - BOUKACHAB El Hassan (1 page) | Page 16 |
| 75-2020-02-25-015 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - CONFORT LOISIRS ET EVEIL (2 pages) | Page 18 |
| 75-2020-02-17-012 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - JEAN-NOEL Nathaniel (1 page) | Page 21 |
| 75-2020-02-14-016 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - TOUSSINE Rony (1 page) | Page 23 |
| 75-2020-02-17-010 - Récépissé de modification d'une déclaration d'un organisme de services à la personne - U'LL BEFINE (1 page) | Page 25 |
| 75-2020-02-17-011 - Récépissé de modification d'une déclaration d'un organisme de services à la personne - MA PETITE ECURIE (1 page) | Page 27 |

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

| | |
|--|---------|
| 75-2020-05-29-016 - Arrêté portant réquisition de locaux - 45 Rue du Docteur Babinski Hôtel Ibis Paris Porte de Montmartre - Paris 18ème (3 pages) | Page 29 |
|--|---------|

Préfecture de Police

| | |
|--|---------|
| 75-2020-06-09-006 - A R R E T E N° 20-0055-DPG/5 ABROGEANT L'AGRÉMENT D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE ONÉREUX, DE LA CONDUITE DES VÉHICULES TERRESTRES A MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE. (3 pages) | Page 33 |
| 75-2020-06-08-007 - Arrêté n°DTPP 2020-0402 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (1 page) | Page 37 |
| 75-2020-06-02-012 - Arrêté n°DTPP 2020-379 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 39 |
| 75-2020-06-02-010 - Arrêté n°DTPP 2020-380 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire (3 pages) | Page 43 |
| 75-2020-06-02-017 - Arrêté n°DTPP 2020-381 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 47 |

| | |
|--|----------|
| 75-2020-06-02-020 - Arrêté n°DTPP 2020-382 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 51 |
| 75-2020-06-02-026 - Arrêté n°DTPP 2020-385 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 55 |
| 75-2020-06-02-014 - Arrêté n°DTPP 2020-386 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 59 |
| 75-2020-06-02-021 - Arrêté n°DTPP 2020-387 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 63 |
| 75-2020-06-02-011 - Arrêté n°DTPP 2020-388 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (4 pages) | Page 67 |
| 75-2020-06-02-015 - Arrêté n°DTPP 2020-389 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 72 |
| 75-2020-06-02-013 - Arrêté n°DTPP 2020-390 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 76 |
| 75-2020-06-02-023 - Arrêté n°DTPP 2020-391 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 80 |
| 75-2020-06-02-019 - Arrêté n°DTPP 2020-392 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 84 |
| 75-2020-06-02-022 - Arrêté n°DTPP 2020-393 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (4 pages) | Page 88 |
| 75-2020-06-02-016 - Arrêté n°DTPP 2020-394 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 93 |
| 75-2020-06-02-018 - Arrêté n°DTPP 2020-395 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 97 |
| 75-2020-06-02-025 - Arrêté n°DTPP 2020-396 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 101 |
| 75-2020-06-02-024 - Arrêté n°DTPP 2020-397 portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire. (3 pages) | Page 105 |
| 75-2020-06-09-005 - Arrêté n°DTPP 2020-403 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire. (1 page) | Page 109 |

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-25-014

Arrêté portant renouvellement d'agrément
d'un organisme de services à la personne - CONFORT
LOISIRS ET EVEIL (Renouv)



PRÉFET DE PARIS

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D' ILE-DE-FRANCE
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS*

**Arrêté portant renouvellement d'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP517544672**

Vu le code du travail, notamment ses articles L.7232-1, R.1 7232-1 à R.1 7232-11 et D.7231-1 ;

Vu le cahier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail,

Vu l'agrément du 29 octobre 2014 à l'organisme CONFORT LOISIRS ET EVEIL,

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée le 19 décembre 2019, par Madame RACHEL GUEZ en qualité de Directrice ;

Le préfet de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **CONFORT LOISIRS ET EVEIL**, dont l'établissement principal est situé 59 RUE DU TEMPLE 75004 PARIS est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 25 février 2020.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (mode prestataire et mandataire) - (75, 92, 93, 94)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) ou d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap (mode prestataire et mandataire) - (75, 92, 93, 94)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (75, 92, 93, 94)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (75, 92, 93, 94)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (75, 92, 93, 94)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Paris, le 25 février 2020

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
et par délégation de la directrice régionale de la
Direccte d'Ile-de-France,
Par subdélégation,
La responsable de service
F. de Monredon

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-17-009

Arrêté portant transfert d'agrément
d'un organisme de services à la personne- ALLIANCE
VIE PARIS 5 (transfert)



PRÉFET DE PARIS

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D' ILE-DE-FRANCE
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS*

**Arrêté portant transfert d' agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP831054069**

N° SIREN 831054069

Vu le code du travail, notamment ses articles L.7232-1, R.7232-1 à R.7232-11 et D.7231-1;

Vu le cahier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail;

Vu le jugement du 10 mars 2017 du Tribunal de commerce de Paris relatif au plan de cession dans le cadre d'un redressement judiciaire de la société par actions simplifiée TOUS SOINS GARNTIS par ALLIANCE VIE PARIS 5.

Vu le transfert d'autorisation du 26 janvier 2018 du Département de Paris pour la gestion du service d'aide et d'accompagnement à domicile de la société TOUS SOINS GARANTIS vers ALLIANCE VIE PARIS V

Le préfet de Paris

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **ALLIANCE VIE PARIS 5**, dont l'établissement principal est situé 14 rue des Fosses Saint Marcel 75005 PARIS est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 3 septembre 2015.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de

soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (75)

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (75)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (75)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L.7232-1-2).

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L.7232-1-2).

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L.7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Paris, le 17 février 2020

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
et par délégation de la directrice régionale de la
Direccte d'Ile-de-France,
Par subdélégation,
La responsable de service
F. de Monredon

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-14-015

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne - ADJIL Lilia



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 880645254
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 22 janvier 2020 par Mademoiselle ADJIL Lilia, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme ADJIL Lilia dont le siège social est situé 4, Edgar Varèse 75019 PARIS et enregistré sous le N° SAP 880645254 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 14 février 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-17-008

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne - ALLIANCE
VIE PARIS 5

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D' ILE-DE-FRANCE
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS*

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP831054069**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'autorisation du conseil départemental de Paris en date du 3 septembre 2015;

Le préfet de Paris

Constata :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris le 3 septembre 2015 par Madame Céline MARTIN en qualité de Co dirigeante, pour l'organisme Alliance Vie Paris 5 dont l'établissement principal est situé 14 rue des Fosses Saint Marcel 75005 PARIS et enregistré sous le N° SAP831054069 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Soins d'esthétique à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à agrément de l'État :

- En mode mandataire :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (75)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (75)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (75)

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à autorisation (mode prestataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (75)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (75)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (75)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 17 février 2020

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
et par délégation de la directrice régionale de la
Direccte d'Ile-de-France,
Par subdélégation,
La responsable de service
F. de Montedon

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-14-017

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne - BOUKACHAB
El Hassan



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 853353092
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 21 janvier 2020 par Monsieur BOUKACHAB El Hassan, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme BOUKACHAB El Hassan dont le siège social est situé 12, rue Dunois 75013 PARIS et enregistré sous le N° SAP 853353092 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Assistance informatique à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 14 février 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-25-015

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne - CONFORT
LOISIRS ET EVEIL

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D' ÎLE-DE-FRANCE
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS*

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP517544672**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'autorisation du conseil départemental de Paris en date du 29 octobre 2014;

Le préfet de Paris

Constata :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris le 19 décembre 2019 par Madame RACHEL GUEZ en qualité de Directrice, pour l'organisme CONFORT LOISIRS ET EVEIL dont l'établissement principal est situé 59 RUE DU TEMPLE 75004 PARIS et enregistré sous le N° SAP517544672 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Interprète en langue des signes (technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété)
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à agrément de l'État :

- En mode prestataire et mandataire :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (75, 92, 93, 94)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) ou d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap (75, 92, 93, 94)

- En mode mandataire :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (75, 92, 93, 94)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (75, 92, 93, 94)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (75, 92, 93, 94)

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à autorisation (mode prestataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (75, 92, 93, 94)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (75, 92, 93, 94)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (75, 92, 93, 94)
- Aide personnelle à domicile aux familles fragilisées (75, 92, 93, 94)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 25 février 2020

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
et par délégation de la directrice régionale de
la Direccte d'Ile-de-France,
Par subdélégation,
La responsable de service
F. de Monredon

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-17-012

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne - JEAN-NOEL
Nathaniel



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 813319498
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 22 janvier 2020 par Monsieur JEAN-NOEL Nathaniel, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme JEAN-NOEL Nathaniel dont le siège social est situé 16, boulevard Gouvion Saint Cyr 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 813319498 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode mandataire

- Soins d'esthétique à domicile des personnes dépendantes

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 17 février 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-14-016

Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne - TOUSSINE
Rony



PREFET DE PARIS

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 848843777
(Article L. 7232-1-1 du code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 21 janvier 2020 par Monsieur TOUSSINE Rony, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme TOUSSINE Rony dont le siège social est situé 45, avenue du Général Michel Bizot 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 848843777 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode mandataire

- Travaux de petit bricolage
- Livraison de repas à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Collecte et livraison de linge repassé
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 14 février 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-17-010

Récépissé de modification d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne - U'LL BEFINE



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Récépissé de modification d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 850180738**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 22 mai 2019.

Vu l'arrêté d'agrément d'un organisme de service à la personne délivré le 11 juillet 2019

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 11 février 2020, par Madame DIALLO Adama en qualité de présidente.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme U'LL BEFINE, dont la déclaration et l'arrêté d'agrément d'organisme de service à la personne ont été accordés le 12 juin 2017 est situé à l'adresse suivante : 27-29, rue Raffet 75016 depuis le 21 décembre 2019.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 17 février 2020

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-02-17-011

Récépissé de modification d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne - MA PETITE
ECURIE



PREFET DE PARIS

**DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Récépissé de modification d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 829917913**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 12 juin 2017.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 11 février 2020, par Monsieur VERRON Charles en qualité de président directeur général.

LE PREFET DE PARIS

Constata :

Article 1 Le siège social de l'organisme MA PETITE ECURIE, dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 12 juin 2017 est situé à l'adresse suivante : 11, rue de Lourmel 75015 depuis le 6 mars 2019.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 17 février 2020

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail


Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

75-2020-05-29-016

Arrêté portant réquisition de locaux - 45 Rue du Docteur
Babinski Hôtel Ibis Paris Porte de Montmartre - Paris
18ème

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

ARRETE N°

portant réquisition de locaux

**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de virus covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-331 du 25 mars 2020 relative au prolongement de la trêve hivernale ;

Vu le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de virus covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2020-344 du 27 mars 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie du covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté n°75-2020-04-17-001 portant réquisition des locaux situés 45 rue du Docteur Babinski Paris 18^e ;

Considérant que l'offre actuelle en places d'hébergement ne suffit pas à répondre à la demande d'hébergement exprimée par les familles dans le cadre de la crise sanitaire ;

Considérant qu'au vu de l'urgence de la situation, le recours à la réquisition de locaux s'impose afin de prévenir tout trouble éventuel au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publique ;

Considérant que l'Hôtel Ibis Budget Porte de Montmartre situé 45 rue du Docteur Babinski 75018 Paris, peut remplir immédiatement les conditions d'un hébergement digne pour ces populations ;

Considérant que, compte tenu de l'ensemble de ces circonstances, le Préfet est fondé à mettre en œuvre le pouvoir qu'il tient de l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

ARRETE

Article 1 : Les locaux sis 45 rue du Docteur Babinski 75018 Paris désignés en annexe 1 du présent arrêté, appartenant à L'Hôtel Ibis Budget Porte de Montmartre sont réquisitionnés dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Article 2 : Les locaux désignés en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés à compter du 1^{er} juin 2020 pour une durée pouvant aller jusqu'au 31 août 2020.

Article 3 : Le propriétaire de l'hôtel sera indemnisée dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté.

Les modalités opérationnelles feront l'objet d'une convention entre le propriétaire, les services de l'État et l'association COALLIA dont le siège social est situé 16-18 Cour Saint-Eloi 75012 Paris

Article 4 : À défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4^o du code général des collectivités territoriales.

Article 5 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France, directeur de la DRIHL Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture : www.ile-de-france.gouv.fr

Paris, le 29 mai 2020

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Michel CADOT

ANNEXE

Désignation des locaux requis

Commune : Paris 18ème
Rue : Rue du Docteur Babinski
N° : 45
Description : Hôtel Ibis Paris Porte de Montmartre, capacité d'accueil de 464 personnes

it

Préfecture de Police

75-2020-06-09-006

**A R R E T E N° 20-0055-DPG/5 ABROGEANT
L'AGRÉMENT D'UN ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT, A TITRE ONÉREUX, DE LA
CONDUITE DES VÉHICULES TERRESTRES A
MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.**



DIRECTION DE LA POLICE GENERALE
Sous-Direction de la Citoyenneté et des Libertés Publiques
Bureau des permis de conduire

Paris, le 09 juin 2020

A R R E T E N° 20-0055-DPG/5
ABROGEANT L'AGREMENT D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT,
A TITRE ONEREUX, DE LA CONDUITE DES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
ET DE LA SECURITE ROUTIERE

LE PREFET DE POLICE,

Vu le Code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R.213-1 à R.213-6 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.123-3 et R.123-4 ;

Vu le Code de la consommation ;

Vu le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté ministériel AM 87-07/C du 19 juin 1987 relatif à la publicité des prix des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière pris pour l'application du Code de la consommation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-0006-DPG/5 du 14 janvier 2017 modifié portant agrément n° **E.17.075.0002.0** pour une durée de cinq ans délivré à Monsieur José AFONSO, exploitant de l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière, dénommé « **CAPITALE CONDUITE** » situé au 44 rue de Turbigo à Paris 3^{ème} ;

Considérant le jugement, publié au Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales le 28 janvier 2020, prononçant la liquidation judiciaire de la société dénommée « **CAPITALE CONDUITE** » exploitée par Monsieur José AFONSO ;

Considérant que par lettre recommandée en date du 18 mai 2020, Monsieur José AFONSO a été informé de l'engagement d'une procédure de retrait de son agrément et a été invité à présenter ses observations écrites ou orales dans un délai de 8 jours ;

Considérant que les services postaux ont retourné le pli recommandé portant la mention « destinataire inconnu à l'adresse » ;

Considérant que par courriel du 3 juin 2020, Monsieur José AFONSO a été informé de l'engagement d'une procédure de retrait de son agrément ;

Considérant le courriel du 3 juin 2020 par lequel Monsieur José AFONSO confirme la cessation définitive de son activité ;

Sur proposition du Directeur de la Police Générale ;

A R R E T E :

Article 1er

L'arrêté préfectoral n° 17-0006-DPG/5 du 14 janvier 2017 portant agrément n° **E.17.075.0002.0** délivré à Monsieur José AFONSO, lui permettant d'exploiter l'établissement d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière dénommé « **CAPITALE CONDUITE** » situé au 44 rue Turbigo à Paris 3^{ème} est abrogé au motif d'une liquidation judiciaire à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté portant abrogation de l'agrément est enregistré dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la préfecture de police.

Article 3

L'exploitant est tenu de procéder à l'affichage sur la devanture de l'établissement des coordonnées du liquidateur judiciaire désigné par le tribunal de commerce de Paris en l'occurrence : Maître Antoine BARTI, 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Article 4

Le Directeur de la Police Générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

**Pour le Préfet de Police et par délégation
Pour le Directeur de la Police Générale
Le Sous-directeur de la citoyenneté et des libertés publiques**

Signé

Etienne GUILLET

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

APPLICATION DU LIVRE IV DU CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- **Un recours gracieux** auprès du Préfet de police :

Préfecture de police – Direction de la Police Générale - Bureau des permis de conduire – 1 bis, rue de Lutèce - 75195 Paris Cedex 04 ;

- **Un recours hiérarchique** auprès du ministre de l'Intérieur :

Ministère de l'Intérieur - Délégation à la sécurité et à la circulation routières – Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire - Bureau du permis de conduire ERPC2 - Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08 ;

- **Un recours contentieux** devant le tribunal administratif du lieu de votre résidence dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent courrier.

Les recours administratifs doivent être présentés dans ce même délai de deux mois si vous souhaitez conserver la possibilité de saisir ultérieurement le juge administratif.

Ces voies de recours n'ont pas d'effet suspensif

Préfecture de Police

75-2020-06-08-007

Arrêté n°DTPP 2020-0402 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 0402 du 8 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et L.2223-47 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2019-932 du 22 juillet 2019, portant habilitation n° 19-75-0481 dans le domaine funéraire, pour une durée d'un an, de l'établissement « PANDORA-T » situé 48 Str Simon Nalbant, 4550 Peshtera (BULGARIE) ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 12 mars 2020 par Mme Tanya DELEVA, gérante de l'établissement susmentionné, suite à l'ajout d'un nouveau véhicule funéraire à son parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

L'établissement :

PANDORA-T
48 Str Simon Nalbant
4550 Peshtera
BULGARIE

exploité par Mme Tanya DELEVA est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

1° Transport des corps après mise en bière au moyen des véhicules immatriculés n° PB-6085-TA et n° PB-6960-KX.

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2020-06-02-012

Arrêté n°DTPP 2020-379 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



**DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires**

**A R R Ê T É DTPP-2020- 379 du 2 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire**

LE PRÉFET DE POLICE

- . Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- . Vu l'arrêté DTPP n° 2018-751 du 11 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0170 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 4 place de l'Hôtel de Ville à Paris 4ème ;
- . Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicules au parc automobile ;
- . Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2018-751 du 11 juillet 2018 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|---|---|--|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

.../...

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

- Article 2 :** L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-751 du 11 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.
- Article 3 :** Le reste est sans changement.
- Article 4 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 379 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
4, place de l'Hôtel de Ville
75004 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-010

Arrêté n°DTPP 2020-380 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 380 du 2 juin 2020

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-776 du 13 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0169 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 2 rue de Bellevue à Paris 19^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2018-776 du 13 juillet 2018 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

.../...

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 2 : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-776 du 13 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 3 : Le reste est sans changement.

Article 4 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 380 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
2, rue de Bellevue
75940 PARIS CEDEX 19

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-017

Arrêté n°DTPP 2020-381 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 381 du 2 juin 2020

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-779 du 13 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0162 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 5, avenue de la République à Paris 11^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2018-779 du 13 juillet 2018 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

Article 2 : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-779 du 13 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 3 : Le reste est sans changement.

Article 4 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020-381 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
5 avenue de la République
75011 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-020

Arrêté n°DTPP 2020-382 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 382 du 2 juin 2020

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-783 du 16 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0186 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 48, avenue Mozart à Paris 16^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2018-783 du 16 juillet 2018 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

.../...

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 2 : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-783 du 16 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 3 : Le reste est sans changement.

Article 4 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020-382 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
48, avenue Mozart
75016 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-026

Arrêté n°DTPP 2020-385 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 385 du 2 juin 2020

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-777 du 13 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0187 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 9, rue des Batignolles à Paris 17^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2018-777 du 13 juillet 2018 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

Article 2 : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-777 du 13 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 3 : Le reste est sans changement.

Article 4 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 385 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
9, rue des Batignolles
75017 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-014

Arrêté n°DTPP 2020-386 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 386 du 2 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-780 du 13 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0192 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 3, rue du Faubourg Saint-Jacques à Paris 14^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2018-780 du 13 juillet 2018 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 2 : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-780 du 13 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 3 : Le reste est sans changement.

Article 4 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

.../...



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020-386 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
3, rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-021

Arrêté n°DTPP 2020-387 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 387 du 2 juin 2020

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-782 du 16 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0194 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 74, avenue des Gobelins à Paris 13^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2018-782 du 16 juillet 2018 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

Article 2 : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-782 du 16 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 3 : Le reste est sans changement.

Article 4 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020-387 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ÉTABLISSEMENT

Société Anonyme d'Économie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
74, avenue des Gobelins
75013 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-011

Arrêté n°DTPP 2020-388 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 388 du 2 juin 2020

Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-784 du 16 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0195 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 124, avenue Émile Zola à Paris 15^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2018-784 du 16 juillet 2018 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des voitures de deuil 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des voitures de deuil 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des voitures de deuil 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des voitures de deuil 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

.../...

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 2 : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-784 du 16 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 3 : Le reste est sans changement.

Article 4 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020-388 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
124, avenue Émile Zola
75015 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-015

Arrêté n°DTPP 2020-389 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020-389 du 2 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-1067 du 21 septembre 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0017 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 190, rue du Faubourg Saint-Antoine à Paris 12^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2018-1067 du 21 septembre 2018 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

.../...

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

- Article 2 :** L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-1067 du 21 septembre 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.
- Article 3 :** Le reste est sans changement.
- Article 4 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020-389 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ÉTABLISSEMENT

Société Anonyme d'Économie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
190, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-013

Arrêté n°DTPP 2020-390 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
 SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
 Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 390 du 2 juin 2020
 Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- . Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- . Vu l'arrêté DTPP n° 2018-1065 du 21 septembre 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0022 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 6, avenue de la Porte de Saint-Ouen à Paris 18^{ème} ;
- . Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- . Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2018-1065 du 21 septembre 2018 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

.../...

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 2 : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-1065 du 21 septembre 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 3 : Le reste est sans changement.

Article 4 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 390 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
6, avenue de la Porte de Saint-Ouen
75018 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-023

Arrêté n°DTPP 2020-391 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



**DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires**

A R R Ê T É DTPP-2020- 391 du 2 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-1066 du 21 septembre 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0027 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 212 rue de Charenton à Paris 12^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2018-1066 du 21 septembre 2018 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

- Article 2 :** L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-1066 du 21 septembre 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.
- Article 3 :** Le reste est sans changement.
- Article 4 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 391 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
212, rue de Charenton
75012 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-019

Arrêté n°DTPP 2020-392 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 392 du 2 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2017-898 du 8 août 2017 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 17-75-0218 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 100 bis, quai de la Râpée à Paris 12^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2017-898 du 8 août 2017 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

- Article 2 :** L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2017-898 du 8 août 2017 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.
- Article 3 :** Le reste est sans changement.
- Article 4 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 392 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
100 bis, quai de la Râpée
75012 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-022

Arrêté n°DTPP 2020-393 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 393 du 2 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-785 du 16 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0232 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 165, rue de la Convention à Paris 15^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2018-785 du 16 juillet 2018 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 2 : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-785 du 16 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 3 : Le reste est sans changement.

Article 4 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 393 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
165, rue de la Convention
75015 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-016

Arrêté n°DTPP 2020-394 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



**DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires**

**A R R Ê T É DTPP-2020- 394 du 2 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire**

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2018-778 du 13 juillet 2018 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 18-75-0242 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 20, rue de la Grange aux Belles à Paris 10^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2018-778 du 13 juillet 2018 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

.../...

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Article 2 : L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2018-778 du 13 juillet 2018 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.

Article 3 : Le reste est sans changement.

Article 4 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 394 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
20, rue de la Grange aux Belles
75010 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-018

Arrêté n°DTPP 2020-395 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 395 du 2 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2016-230 du 15 mars 2016 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 16-75-0291 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 166, rue Raymond Losserand à Paris 14^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2016-230 du 15 mars 2016 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

.../...

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

- Article 2 :** L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2016-230 du 15 mars 2016 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.
- Article 3 :** Le reste est sans changement.
- Article 4 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 395 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
166, rue Raymond Losserand
75014 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-025

Arrêté n°DTPP 2020-396 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 396 du 2 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2016-443 du 19 mai 2016 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 16-75-0383 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 8 rue de Belgrand à Paris 20^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2016-443 du 19 mai 2016 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

- Article 2 :** L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2016-443 du 19 mai 2016 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.
- Article 3 :** Le reste est sans changement.
- Article 4 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 396 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Services Funéraires – Ville de Paris**
8, rue Belgrand
75020 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-02-024

Arrêté n°DTPP 2020-397 portant modification
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020- 397 du 2 juin 2020
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté DTPP n° 2015-377 du 1^{er} juin 2015 modifié, portant renouvellement d'habilitation n° 15-75-0339 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE DES POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE PARIS » au nom commercial « SERVICES FUNÉRAIRES – VILLE DE PARIS » situé 10, rue de Bellevue à Paris 20^{ème} ;
- Vu la demande de modification d'habilitation formulée le 6 avril 2020 par Mme Cendrine CHAPEL, directrice générale de la société susmentionnée suite à une modification des sous-traitants et à l'ajout de véhicule au parc automobile ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté DTPP n° 2015-377 du 1^{er} juin 2015 susvisé est modifié par les dispositions suivantes :

Les activités 1°, 3°, 7° et 8° sont effectuées en sous-traitance selon les modalités suivantes :

| Société | Activités | Adresse | N° habilitation |
|--|---|---|-----------------|
| AJC PRESTATION FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 138 place de la Neuville 60390 AUNEUIL | 19-60-0002 |
| TRANSPORT FUNÉRAIRE DOS SANTOS AMÉRICANO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 41-43 rue de Cronstadt 75015 PARIS | 19-75-0309 |
| SOCIÉTÉ GASSICO | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 61 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS | 17-93-0109 |
| HYGÉCO POST MORTEM ASSISTANCE | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 20 boulevard de la Muette 95140 GARGES LÈS GONESSE | 14-95-0185 |
| ILE DE FRANCE FUNÉRAIRE | 1° transport des corps après mise en bière 7° fourniture des corbillards 8° fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations | 5 rue des Vignes 78370 PONTHEVRARD | 15-78-0204 |
| THANYS 78 | 1° transport des corps avant mise en bière 3° soins de conservation | 6 bis rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES | 15-78-0202 |

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

- Article 2 :** L'annexe de l'arrêté DTPP n° 2015-377 du 1^{er} juin 2015 susvisé est remplacée par l'annexe jointe.
- Article 3 :** Le reste est sans changement.
- Article 4 :** Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,

SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT



Annexe à l'arrêté DTPP n° 2020- 397 du 2 juin 2020

LISTE DES VÉHICULES INTERVENANT POUR L'ETABLISSEMENT

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris
Nom commercial : **Révolution-Obsèques.fr**
10, rue de Bellevue
75019 PARIS

TRANSPORT DE CORPS AVANT MISE EN BIÈRE

| |
|-----------|
| CA-546-NA |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| BY-650-QL |

TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIÈRE

| |
|------------|
| CH-433-VD |
| CA-481-DR |
| CA-503-DR |
| CA-510-DR |
| CA-521-DR |
| CA-763-MC |
| CH-810-ST |
| CH-829-ST |
| 851-PYK-75 |
| EY-155-JW |
| EY-107-HA |
| EY-578-HM |
| DS-516-GZ |
| DS-639-TY |
| EN-431-NX |
| FP-875-MV |
| BY-650-QL |

Préfecture de Police

75-2020-06-09-005

Arrêté n°DTPP 2020-403 portant renouvellement
d'habilitation dans le domaine funéraire.



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2020 - 403 du 9 juin 2020
Portant **renouvellement d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et L.2223-47 ;
- Vu l'arrêté DTPP-2019-0032 du 10 janvier 2019, portant renouvellement d'habilitation n° 19-75-0391 dans le domaine funéraire pour une durée d'un an de l'établissement « FUNERARIA RAINHA DOS ANJOS » situé Rua da Amieira n°35, Cabaços Pussos São Pedro, 3250-353 Alvaiazere (PORTUGAL) ;
- Vu la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 18 novembre 2019 et complétée en dernier lieu le 11 mai 2020 par M. Ricardo Paulo CANHA DE OLIVEIRA, gérant de l'établissement cité ci-dessous ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'établissement :

FUNERARIA RAINHA DOS ANJOS

Rua da Amieira n° 35

Cabaços Pussos São Pedro

3250-353 Alvaiazere (PORTUGAL)

exploité par M. Ricardo Paulo CANHA DE OLIVEIRA est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

1° Transport des corps après mise en bière au moyen des véhicules immatriculés n° 29-SS-09 et n° 09-PQ-13,

2° Organisation des obsèques,

4° Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,

7° Fourniture des corbillards.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est **20-75-0391**.

Article 3 : Cette habilitation est valable **six ans**, à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 : L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation.

Article 5 : Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
La Sous-Directrice de la protection sanitaire
et de l'environnement,
SIGNÉ

Isabelle MÉRIGNANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0,06 €/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr